

Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Services institutionnels

Gestion et planification immobilière

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Vente d'un immeuble

Appel d'offres : 31H05-005-7660-01 – APS1

Descriptif : Vente d'un immeuble vacant situé au 5225 Décarie, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce (lot 2 647 831), pour la mise en valeur de l'immeuble; la mise-à-prix est de 1 \$; la Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaire(s).

Date d'ouverture : 11 mai 2016

Dépôt de garantie : 10 000 \$ (chèque certifié ou lettre de garantie bancaire à l'ordre de la Ville de Montréal)

Renseignements : pour toute question, s'adresser à transactions.immobilières@ville.montreal.qc.ca

Visites : Les Soumissionnaires devront confirmer un rendez-vous individuellement en communiquant avec madame Dominique Payette au numéro suivant : 514 872-1958. Les rendez-vous seront pris à l'intérieur de la plage horaire suivante : du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 14 h 30. Toute demande doit être faite avant le 4 mai 2016.

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 18 janvier 2016

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fourni en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 18 janvier 2016

Le greffier de la Ville
M^e Yves Saindon

Révision 2014-09-16